

## **Manifestation « Sauvons Calais » : La Ligue des Droits de l'Homme 62 dit *NON à tous les discours de haine, OUI au Vivre ensemble !***

Informée par plusieurs membres du Comité citoyen de vigilance républicaine – information confirmée depuis par la presse – de la tenue d'une manifestation prévue le **dimanche 25 janvier 2015 à Calais** à l'initiative du groupe « Sauvons Calais » qui se définit lui-même comme « collectif de lutte contre l'immigration, les associations promigrants et la préférence étrangère », la Fédération de la Ligue des droits de l'Homme 62 ne peut rester sans réagir.

Elle s'étonne en effet qu'une telle manifestation puisse se tenir alors même que la précédente organisée par « Sauvons Calais » avait donné lieu à des débordements haineux où saluts nazis, propos racistes et actes violents avaient été maintes fois dénoncés, ce qui avait amené plusieurs personnes et associations - dont la LDH - à se mobiliser et à déposer plainte auprès du Procureur de la République qui a ouvert une enquête relative à l'incitation à la haine raciale.

Certes, l'organisateur de la manifestation assure garantir la sécurité du rassemblement mais c'est avec le renfort du Vlamsbelang et de l'English Defense League, tous deux connus pour leur appartenance à l'extrême droite.

À quelques jours des attentats sanglants commis à Paris et du puissant témoignage d'attachement du peuple français à la République et à ses valeurs, **le déroulement d'une nouvelle manifestation de haine, xénophobe et raciste, est absolument intolérable**. Elle risque non seulement de développer un climat particulièrement malsain, notamment en entretenant de façon insidieuse l'amalgame entre terroristes et musulmans, et de façon plus générale les migrants, mais elle comporte potentiellement des risques de violences et de perturbation de l'ordre public. Cette manifestation d'intolérance va totalement à l'encontre des discours tenus récemment par le Président de la République et le Premier Ministre et des fortes incitations ministérielles à construire une société de tolérance.

Si le principe de la liberté d'expression doit être respecté en toutes circonstances et défendu sans faiblesse, la Fédération du Pas-de-Calais de la Ligue des droits de l'Homme tient à rappeler que le dernier article de la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** (1948) spécifie qu'on ne peut en aucune façon s'appuyer sur un article de cette Déclaration – en l'occurrence celui relatif à la liberté d'expression – pour s'en prendre à tous les autres.

La LDH invite tous les citoyens et les citoyennes à relire le texte de cette Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, promulguée le 10 décembre 1948 par l'ONU, et tout particulièrement les articles relatifs au droit pour les migrants de chercher asile et de circuler librement, ainsi que son article Premier sur le principe de **l'égalité entre tous les êtres humains en droits et en dignité**. Rappelons également que cette Déclaration demande que **tous agissent les uns envers les autres dans un esprit de fraternité** : tout est là, particulièrement en phase avec l'actualité.

En tant qu'association chargée de la coordination du collectif départemental « Pour un avenir solidaire », la LDH 62 invite citoyens et associations à signer l'appel lancé par ce collectif : **« Pour un avenir solidaire, soyons des millions à le vouloir ! »**

Arras le 22 janvier 2015  
Le Président de la Fédération  
**Alain Pruvot**